



# Erasmus+

## Youthpass

## en 10 leçons ...

*C'est quoi ? Pourquoi ?*

Un outil européen d'autoévaluation développé pour permettre la reconnaissance des apprentissages non formels et informels dans le cadre du programme **ERASMUS + « Jeunesse »**.

Les participants aux activités de ce programme peuvent décrire dans le **YOUTHPASS** ce qu'ils ont réalisé et ce qu'ils ont appris au cours d'un projet.

L'ambition de l'outil est d'aider les participants à répondre à des questions :

- d'abord pour eux-mêmes
- puis de montrer aux autres ce qu'ils ont appris !

C'est l'occasion de se rendre compte des progrès accomplis à l'issue d'un projet.

---

**1. Pourquoi Youthpass ?**

**2. Toute une stratégie !**

**3. Aux participants, l'Europe reconnaissante !**

**4. L'éducation non formelle, qu'est ce que c'est ?**

**5. Vous avez dit compétence(s) ?**

**6. Les compétences-clés, ça ouvre des portes ?**

**7. Auto-évaluez-vous, les uns les autres !**

**8. Il faut bien se jeter à l'eau ...**

**9. Des petits clics et un certificat !**

**10. Exploitez vos résultats !**

## 1 - Pourquoi Youthpass ?

Les activités « jeunesse » sont souvent perçues comme des activités de loisirs, sociales, culturelles, ou interculturelles. Ne serait-ce parce que la plupart de ces activités se déroulent hors temps scolaire ou universitaire.

La reconnaissance de leur caractère **éducatif** se limite trop souvent au champ, certes essentiel, de la transmission de valeurs (citoyenneté, démocratie, solidarité, lutte contre les discriminations, contre le racisme...)

Il reste beaucoup à faire pour que soit reconnu les bénéfices et les résultats, en termes d'acquisition de compétences, de la participation des jeunes aux activités du programme (échanges de jeunes, le volontariat européen...).

Les activités de jeunesse représentent d'excellentes opportunités **d'acquisition/de renforcement/d'approfondissement de compétences, mobilisables dans de nombreux domaines.**

### L'objectif premier de Youthpass

Mettre en place au niveau européen un outil de validation et de reconnaissance de ces résultats de l'apprentissage non formel/informel, à destination des participants des différentes activités du programme ERASMUS + Jeunesse.

Dans l'idée de soutenir :

- \* l'emploi des jeunes et des travailleurs de jeunesse<sup>1</sup>
- \* la réflexion, le suivi et l'évaluation du processus d'éducation non formelle de chaque individu
- \* la reconnaissance sociale du caractère éducatif du travail de jeunesse<sup>2</sup>

## 2 - « Reconnaissance de l'éducation non formelle » : toute une stratégie !

- 1- La Stratégie de Lisbonne 2000-2010 (développement de « l'économie de la connaissance ») est la genèse de la réflexion européenne sur la mise en place d'un cadre commun de certification.
- 2- Lui a succédé la Stratégie Europe 2020 (stratégie d'une « croissance intelligente, inclusive et durable ») qui a recentré les orientations politiques européennes autour -entre autres- de l'insertion des jeunes, de l'emploi... Une des « initiatives phares » de cette stratégie est exclusivement consacrée à la jeunesse pour promouvoir les mobilités éducatives (Jeunesse en mouvement).
- 3- Puis la stratégie « Europe 2020 » donne une définition de la notion d'apprentissage tout au long de la vie et formalise les méthodes, au niveau européen, qui permettent de valoriser cet apprentissage

### Les objectifs de la stratégie depuis 2000 :

---

<sup>1</sup> Dans certains États membres ou pays partenaires, le travail de jeunesse est uniquement effectué par des bénévoles, il n'y a pas eu professionnalisation du secteur de l'animation socio-éducative

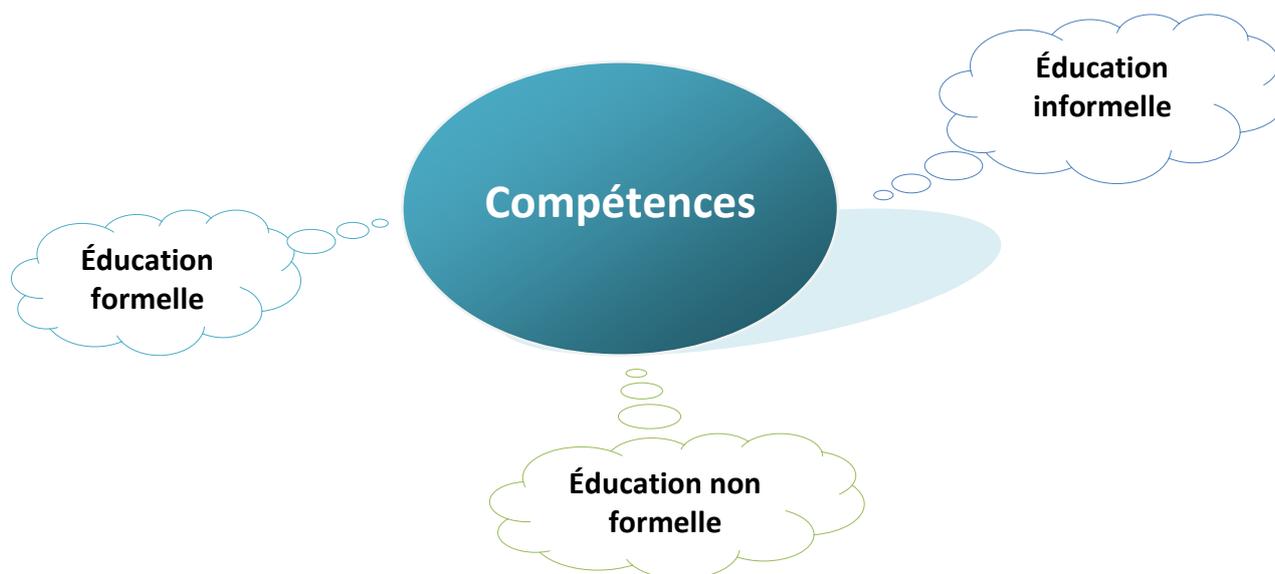
<sup>2</sup> Dans certains États membres ou pays partenaires, cette reconnaissance en est à ses tous débuts ...

- L'utilisation d'outils communs européens permettant une meilleure transparence/visibilité des compétences et connaissances acquises et/ou développées (création du [Port-Folio Europass](#) pour la mobilité professionnelle, éducative et géographique des citoyens européens, permettant la transparence et la visibilité des compétences et des qualifications grâce à un cadre européen commun).
- L'adoption d'un « [cadre européen des certifications](#) », incluant l'identification de 8 « [compétences clés](#) pour l'éducation et la formation tout au long de la vie »

### 3 - Aux participants et organisateurs, l'Europe reconnaissante !

L'Union européenne place au centre de l'initiative phare « Jeunesse en mouvement » l'objectif de l'acquisition, par tous les jeunes, de compétences (savoirs, savoir-faire et savoir être) nécessaires aussi bien à leur épanouissement personnel, à leur insertion sociale et professionnelle qu'à leur participation à la vie sociale et citoyenne.

Elle promeut le fait d'accorder une égale importance, dans le processus d'acquisition de ces compétences, aux apprentissages formels, non formels et informels, ce qui peut se représenter par le schéma suivant :



Cette stratégie **s'efforce** d'accorder la même importance, dans l'acquisition de compétences, aux trois modalités d'apprentissage (formel, non formel et informel) et donc de reconnaître de la même manière :

- les résultats de ces apprentissages
- les modalités et les processus de ces apprentissages
- les différents opérateurs de ces apprentissages : enseignants, formateurs, animateurs, travailleurs de jeunesse, éducateurs ...
- les apprenants eux-mêmes, acteurs et évaluateurs de leur propre apprentissage.

L'Union européenne incite les États membres à reconnaître la valeur éducative des activités portées par tous les acteurs du champ de la jeunesse : organisations de jeunesse, organisations d'éducation populaire (en France), services jeunesse des collectivités territoriales, services publics en charge de la jeunesse ...

## 4 - L'éducation non formelle, qu'est-ce que c'est ?

### L'éducation non formelle

- **en dehors** de l'école, université, centre de formation professionnelle, ...
- **structurées** : avec des objectifs précis et fixés, des méthodes, des activités et des outils pédagogiques, un programme défini ...
- **avec une intentionnalité** d'apprendre (pour les participants) et de former/transmettre des connaissances/des savoir-faire (pour les formateurs/animateurs/modérateurs)
- **pas de diplôme** sanctionnant la « réussite » à des examens, pas de « contrôle continu », mais dans certains pays comme en France l'attestation de premiers secours, ou le brevet de maître-nageur sauveteur ... et maintenant au niveau européen, des certificats comme [l'Europass-mobilité](#) ou le Youthpass

C'est aussi l'utilisation de méthodes pédagogiques et l'adoption d'objectifs pédagogiques spécifiques\* :

- apprendre à apprendre
- apprendre individuellement et avec et par le groupe
- mettre en pratique les connaissances et les compétences acquises
- développer la capacité de participer à la vie sociale
- ...

Dans le travail de jeunesse a quelques spécificités\* :

- le **volontariat** des participants, des animateurs, des formateurs (même lorsqu'ils sont rémunérés) :
- la **participation active** des apprenants « acteurs de leur apprentissage »
- des **méthodes actives et participatives** : « apprendre en faisant et faire en apprenant »
- l'apprentissage de la **démocratie participative** et de la **citoyenneté active**

\* : non exhaustif !!

### L'éducation informelle

Il s'agit de l'ensemble des apprentissages « permanents » dans la vie quotidienne, la famille, le travail, les loisirs, le sport, la rue, donc sans fixation préalable d'objectifs, de méthodes, de programmes,...

### Qu'est-ce qu'une compétence ?

C'est la **combinaison de 3 éléments** :

- une ou plusieurs **connaissances** (« savoir ») - en anglais *knowledge*
- une ou plusieurs **aptitudes ou capacités** (« savoir-faire ») - en anglais *skills* ou *aptitudes*
- une ou plusieurs **attitudes** (« savoir être ») - en anglais *attitude*

Qui sont nécessaires à l'accomplissement d'une tâche, l'exercice d'un métier, la réalisation d'un projet, la pratique d'un loisir ou d'un sport ...

(Les termes anglais sont indiqués ici car au niveau européen beaucoup de documents sur la question ne sont disponibles qu'en anglais ...)

Un exemple classique :



Le rôle de l'éducation formelle dans l'acquisition de savoirs, et en ce qui concerne la formation professionnelle, de savoir-faire, est d'autant plus incontestable et reconnu que l'acquisition de ces savoirs et savoir-faire est validée par les systèmes nationaux, européens et internationaux de programmes, cursus, d'examens et de diplômes, et de reconnaissance mutuelle au niveau européen de ces systèmes et de ces diplômes.

Le rôle de l'éducation non formelle et de l'éducation informelle dans l'acquisition ou le perfectionnement des savoir-faire, et surtout des savoir être, par l'expérience et la pratique, est tout autant incontestable ... mais beaucoup moins reconnu, voire très peu, car beaucoup plus difficilement mesurable, évaluable et donc susceptible d'être **validé**.

## 6 - Les compétences-clés, ça ouvre des portes ?

Un cadre de référence a été adopté par une [Recommandation du Parlement européen et du Conseil européen](#), qui **définit 8 grands domaines de compétences** « pour l'éducation et la formation tout au long de la vie » :



*Il n'y a aucune « hiérarchie » entre ces huit « compétences clés » qui sont toutes interdépendantes les unes des autres.*

## 7 - Auto-évaluez-vous, les uns les autres !

1 - Dans le cadre de l'apprentissage non formel, les animateurs, tuteurs, formateurs,..., ne « notent » pas les personnes, c'est l'apprenant lui-même qui est responsable de où, quand, comment et de ce qu'il veut apprendre et maîtriser, c'est à lui de décider si « le boulot est fait » ! **C'est ce que l'on appelle l'auto-évaluation.**

Cette évaluation implique et concerne aussi les animateurs, tuteurs ou formateurs,..., qui ont comme objectif de transmettre un savoir, un savoir-faire ou un savoir être, afin de savoir s'ils ont atteint cet objectif ! D'où la notion d'**évaluation en dialogue.**

La démarche Youthpass suppose donc que les participants et les animateurs, tuteurs, formateurs,..., organisent ensemble **un processus individuel et collectif d'auto-évaluation réciproque** des résultats - processus -d'apprentissage : chacun se demandera s'il a atteint ses propres objectifs.

Les animateurs, tuteurs, formateurs,..., faciliteront ce processus en adoptant, et en invitant les participants à adopter, une attitude de soutien mutuel :

- laisser l'autre parler, poser des questions ouvertes
- écouter avec empathie, en s'efforçant de se mettre à la place de l'autre
- aider l'autre à « mettre ses idées en ordre »
- donner à l'autre des « retours » positifs, l'aider à prendre conscience de ses propres progrès

2 - Une autre caractéristique de l'éducation non formelle est que les apprentissages ne sont pas uniquement individuels, on apprend **ensemble**, avec les autres et **les uns des autres**. C'est ce que l'on appelle **l'apprentissage par les pairs**. Dans les activités de groupe, l'apprentissage est aussi collectif, **par le groupe**.

L'évaluation devra donc se faire **à travers deux dialogues** :

D'une part entre les participants et les animateurs, tuteurs, formateurs,..., d'autre part entre les participants eux-mêmes.

Attention, la notion de « retour » est importante et délicate à maîtriser, tant du côté des participants que de celui des animateurs, tuteurs et formateurs.

**Un retour est une information « objective » utile à la personne qui la reçoit, sur des éléments concrets** (et non un jugement ou une opinion sur cette personne).

Il faut donc s'assurer que la personne qui reçoit cette information :

- la comprenne dans son objectivité,
- soit en mesure de l'accepter (même lorsqu'elle peut sembler « négative »),
- soit en mesure de faire quelque chose de positif de cette information

**Il importe donc d'être attentif aux éventuelles tensions et réactions émotionnelles de défense, et d'être capable de les gérer.**

Un des « principes européens pour l'éducation tout au long de la vie » (voir leçon 2), est le « **droit individuel et facultatif à la validation des résultats des apprentissages** » : **l'édition d'un certificat individuel Youthpass pour les participants d'une activité du programme ERASMUS + Jeunesse n'est en aucun cas obligatoire et automatique ! Mais les participants ont le droit de demander à le recevoir.**

En revanche, tous les organisateurs d'un projet financé dans le cadre du programme **sont tenus** d'informer les participants de l'existence du youthpass **et doivent pouvoir** éditer un certificat individuel Youthpass à celles et ceux de leurs participants qui en font la demande<sup>3</sup>.

Il est donc important pour les organisateurs d'une activité du programme ERASMUS + Jeunesse, de comprendre et d'assimiler :

- l'intérêt de la stratégie Youthpass de reconnaissance des résultats de l'apprentissage non formel
- l'intérêt de l'utilisation du cadre des 8 « compétences clés »
- l'utilisation de l'outil d'édition en ligne.

Il est surtout essentiel que les organisateurs des activités dans le cadre du programme, comprennent **que le Youthpass est aussi un outil et un cadre de référence d'évaluation de leur propre travail**, et non une tâche ou une obligation « supplémentaire ».

Concrètement, afin d'être en mesure d'éditer un certificat Youthpass aux participants qui en font la demande, les organisateurs d'un projet financé dans le cadre du programme sont invités à adopter un certain nombre de dispositions programmatiques et logistiques :

1. *intégrer dans le programme de leur activité :*
  - a. une présentation de Youthpass
  - b. des temps pour l'auto-évaluation individuelle et en dialogue en petits groupes
  - c. un temps d'évaluation finale, mixant la réflexion individuelle et collective
2. *préparer l'édition en ligne des certificats individuels :* (voir leçon 9)

## 9 - Des petits clics et un certificat

Pour émettre des certificats Youthpass, suivez étape par étape les instructions ci-dessous, qui vous guideront tout au long du processus (et que vous retrouverez sur la page d'accueil du site)

**1ère étape : créez-vous un compte sur le site Youthpass** <http://youthpass.eu/fr/youthpass>

S'enregistrer sur le site Internet Youthpass est nécessaire pour des raisons de sécurité. Votre compte personnel, créé à partir de votre adresse e-mail et d'un mot de passe associé, vous permettra d'accéder à la zone sécurisée de production des certificats.

**2ème étape : Entrez les informations du projet**

Saisissez les informations sur votre projet approuvé dans le programme ERASMUS + Jeunesse. Vérifiez que toutes les informations sont renseignées sans erreur, car elles figureront sur les certificats.

**3ème étape : Entrez les informations sur le/la participant(e)**

Saisissez les informations demandées sur le/la participant(e) à votre projet approuvé dans le programme ERASMUS + Jeunesse. Vérifiez que toutes les informations sont renseignées sans erreur, car elles figureront sur les certificats.

**4<sup>ème</sup> étape : l'auto-évaluation des participants**

---

<sup>3</sup> En ce qui concerne les actions du programme pour lesquelles ce certificat est disponible sur l'outil en ligne, c'est-à-dire en 2018, la KA105, la KA125 et la KA3

- a) **soit** préparer un formulaire d'auto-évaluation comportant un champ par compétence-clé + « autres compétences spécifiques »,
  - collecter les auto-évaluations, les saisir dans le site YOUTHPASS et éditer les certificats avant le départ
  - ou organiser dans un délai raisonnable la collecte à distance des auto-évaluations pour éditer les certificats après la fin de l'activité (les YOUTHPASS seront alors envoyés par courrier aux participants).
- b) **soit** inviter les participants par email, *via le site YOUTHPASS*, à compléter leurs auto-évaluations directement en ligne (pendant ou après l'activité : même démarche que a)

### 5ème étape : Validez les certificats

Validez les certificats en indiquant le lieu et la date de signature, ainsi que les prénoms et noms des personnes représentantes de votre organisation signataires des certificats. Le/la représentant(e) légal(e) de l'organisation signe sur la première page, la personne en charge du projet - qui peut être la même personne – signe sur la deuxième page. Pour le volontariat, vous pouvez ajouter à la 3ème étape une troisième personne : le tuteur ou la tutrice du/de la volontaire.

### 6ème étape : Générer les certificats

Les certificats sont générés en un fichier au format pdf, et envoyés automatiquement sur le disque dur de l'ordinateur avec lequel vous vous êtes connecté.

L'outil technique pour produire le Youthpass est conçu pour vous permettre de préparer les certificats **avant le début de votre activité** : vous pouvez saisir une grande partie des informations demandées si vous les connaissez déjà - par exemple les informations sur le projet et les participant(e)s - et les sauvegarder. Il ne vous restera plus qu'à remplir les parties devant être complétées, à la fin ou quelque temps après l'activité, en particulier les descriptions des compétences acquises lors de l'activité par les participants.

Détail important : pour vous *entraîner* à l'édition de certificats Youthpass, factices qui ne seront pas conservés dans le système ! <http://demo.youthpass.eu/en/youthpass/>



## 10 - Exploitez vos résultats !

**Une autre dimension sur laquelle la Commission européenne met l'accent pour les activités dans le programme ERASMUS + Jeunesse, est « la dissémination et l'exploitation des résultats ». Youthpass est un des moyens « d'exploiter vos résultats ».**

En effet, l'acquisition de compétences grâce à des modalités d'apprentissage non formel, par les jeunes et les travailleurs de jeunesse participant aux activités du programme, figure parmi les principaux objectifs du programme ERASMUS + « Jeunesse ».

Il est aussi important de déterminer comment ils vont évaluer si et dans quelle mesure ils ont atteint cet objectif d'acquisition de compétence(s) par leurs participants.

La démarche Youthpass, au-delà de l'édition d'un certificat individuel pour les participant/es qui en feront la demande, est un outil au service des porteurs de projets pour l'évaluation de leur travail. Le Youthpass leur permettra d'étudier d'une manière très fine et structurée (grâce aux 8 compétences clés), dans quelle mesure ils ont atteint leurs objectifs éducatifs et pédagogiques.

De plus, le fait d'être responsable de l'édition et signataire d'un document officiel portant le logo et la garantie de la Direction générale Education et Culture de la Commission européenne, confère aux porteurs de projets une reconnaissance de leur implication dans le programme et de leur propre compétence en matière éducative.

Faire connaître le Youthpass et le promouvoir au sein des organismes travaillant avec les jeunes, mais aussi auprès des élus, des décideurs politiques et des acteurs économiques (chefs d'entreprise, chambres de commerce et d'industrie ou d'agriculture, conseillers Pôle emploi, conseillers ou de Missions locales, responsables de cabinets de recrutement ...), contribuera à renforcer la reconnaissance de la valeur éducative que la Commission européenne entend communiquer, à travers cette démarche Youthpass, aux activités du programme ERASMUS + « Jeunesse » ... et aux organismes qui les mettent en oeuvre.